



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026/48

OBJET : Délibération Projet Avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9,

Vu la Convention constitutive du GIP GeoVendée approuvée par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025.

Vu le projet d'avenant présenté dans sa version du 4 juin 2026.

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP Geovendée ;
- AUTORISE le directeur général pour signer cet avenant et tout document nécessaire pour ce faire.
- DONNE POUVOIR au directeur général, représentant titulaire, ou Quemard Véronique, représentant suppléant, de l'EPF de la Vendée au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 24 septembre 2026
Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée



Nicolas RECHY
Le Préfet de la Vendée